Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rupture conventionnelle

Par pixou

Bonjour,

Mon employeur a accepté le principe d'une rupture conventionnelle.Je suis maîtrise sous le régime de la convention collective cinématographique.Pouvez-vous me confirmer le montant de l'indemnisation légale de licenciement sachant que mon salaire annuel est de 36950 brut.

15 ans d'ancienneté et dispose d'un droit à la formation le CPF de 120 heures.Comment ne pas la perdre ou la valoriser financièrement lors de la rupture?

Merci de vos réponses.

Cordialement,